

SEANCE du 24 février 2017

Convocation du 17 février 2017

L'An Deux Mil dix sept le vingt quatre février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'ETABLES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur la convocation et sous la Présidence de M. Pascal SEIGNOVERT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : SEIGNOVERT Pascal, TRACOL Cécile, SASSOLAS Elisabeth, ASTIC Michel, LONGUEVILLE Hervé, XAVIER Pascal, XAVIER Pierre, MARMEY Christian, JEAN Bernadette, XAVIER Evelyne, DE MONTGOLFIER Bernard, POULLENARD Isabelle

ABSENTS : MINODIER Stéphanie, REVOL Mickaël (excusés)

SECRETAIRE : DE MONTGOLFIER Bernard

Le PV de la séance du 27 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

Compte administratif 2016 de la commune

9/2017

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mme SASSOLAS Elisabeth, approuve comme suit le compte administratif de l'exercice 2016 de la commune :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	390 578.06 €	446 699.34 €
INVESTISSEMENT	237 272.06 €	246 146.49 €
Excédent de fonctionnement		56 121.28 €
Excédent d'investissement		8 874.43 €

Affectation du résultat Budget principal

10/2017

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif et constatant qu'il présente un excédent de fonctionnement de 176 357.34 € décide d'affecter ce résultat comme suit :

- Exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	19 257.59 €
- Excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	157 099.75 €

Compte administratif 2016 - assainissement M49

11/2017

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mme SASSOLAS Elisabeth, approuve comme suit le compte administratif de l'exercice 2016 de la M49 :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	48 227.18 €	54 322.34 €
INVESTISSEMENT	107 977.43 €	214 291.42 €
Excédent de fonctionnement		6 095.16 €
Déficit d'investissement		106 313.99€

Affectation du résultat - assainissement**12/2017**

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif et constatant qu'il présente un excédent de fonctionnement de 6 095.16 € décide d'affecter ce résultat comme suit :

- Exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	6 095.16 €
- Excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0 €

COMPTE DE GESTION 2016 de la COMMUNE, de l'ASSAINISSEMENT
13/2017

Monsieur le Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par Monsieur le Receveur-percepteur à la clôture de l'exercice.

Le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 12 voix POUR

VOTE le compte de gestion 2016 du budget principal et budget assainissement, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

COMPTE DE GESTION 2016 du CCAS**14/2017**

Monsieur le Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par Monsieur le Receveur-percepteur à la clôture de l'exercice.

Le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Il rappelle que le CCAS a été dissolu le 1^{er} janvier 2016 selon la délibération du 30/10/2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 12 voix POUR

VOTE le compte de gestion 2016 du CCAS et constate la mise à zéro des comptes.

Le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes**15/2017**

	BUDGET 2017
A.E.P.(subvention de fonctionnement)	400
A.E.P. (participation activités périscolaire: 45 €/élève domicilié à Etables /an)	
AMICALE Laïque (subv de fct)	400
AMICALE LAIQUE (participation activités périscolaire : 40 € et 47 € /élève domicilié à Etables /an)	
A.C.C.A.	200
ADMR les 3 rivières	200

AIR SOFT	50
AMITIE EN CHANSONS	200
COMITE DES FETES	400
CROQUELUNE CROIX DU FRAYSSE	100
DAMIERS DE L'ARFANG	0
entraide alimentaire	50
FOYER DES JEUNES	200
LES LOUPS DE LA CROIX	200
. MOSAIQUE	400
TELETHON	50
U.F. ANCIENS COMBATTANTS	200
UNION SPORTIVE CROIX DU FRAYSSE	400
USEP	0
U.N.R.P.A. (3° AGE)	400
DIVERS	350
Total	6 090,00

Mise en place d'un panneau de signalisation chemin de la Chapelonne 16 /2017

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que compte tenu de la mise en circulation de la nouvelle voie au quartier Chapelonne, il serait nécessaire d'installer un panneau de signalisation « sens interdit » au croisement de la VC n°10 et de la RD 532 quartier « Chapelonne » afin de prévenir d'éventuels accidents de la circulation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** l'installation de la signalisation suivante :

- Quartier « Tracol » : Croisement de la Voie Communale n°10 et de la RD 532
Installation d'un « sens interdit »

Le Conseil Municipal s'est exprimé à l'unanimité pour cette signalisation

Demande du fonds de concours à Hermitage Tournois Communauté de communes - travaux « assainissement Chaumettes/Petit Chère »17/2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi 2004-809 du 13 août 2004 permet aux EPCI à fiscalité propre, de verser un fonds de concours aux Communes membres, après délibérations concordantes du Conseil communautaire et des Conseils municipaux concernés. Le fonds de concours peut financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours. Ce montant s'apprécie "hors taxes" sur une dépense d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **SOLLICITE** auprès de HTCC le versement d'un fonds de concours, pour travaux « assainissement Chaumettes/Petit Chère »

Le coût de ces opérations s'élève à 86 000 € H.T.

Le montant supporté par le budget de la commune pour ces opérations s'élève à 86 000 € ht

- **PRECISE** que la participation de la Communauté de communes sera mentionnée, par tous moyens appropriés, dans les supports de communication de la commune

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents afférents à la présente.

Demande du fonds de concours à Hermitage Tournonais Communauté de communes - travaux réhabilitation logement 1 B place de la Liberté 18/2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi 2004-809 du 13 août 2004 permet aux EPCI à fiscalité propre, de verser un fonds de concours aux Communes membres, après délibérations concordantes du Conseil communautaire et des Conseils municipaux concernés. Le fonds de concours peut financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours. Ce montant s'apprécie "hors taxes" sur une dépense d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **SOLLICITE** auprès de HTCC le versement d'un fonds de concours, pour des travaux de réhabilitation logement 1 B place de la Liberté

Le coût de ces opérations s'élève à 43 945 € H.T.

Le montant supporté par le budget de la commune pour ces opérations s'élève à 43 945 € ht

- **PRECISE** que la participation de la Communauté de communes sera mentionnée, par tous moyens appropriés, dans les supports de communication de la commune

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents afférents à la présente.

DIVERS

→ *Panneaux photovoltaïques*

Monsieur le Maire informe le conseil que des renseignements vont être pris auprès du SDE pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de la salle communale.

→ *Déchets verts aux Granges*

L'entreprise de broyage des déchets verts devraient intervenir fin de semaine 9.

→ *Rencontre avec le centre sociaux culturel à Tournon*

Madame TRACOL Cécile fait part de sa rencontre avec les animateurs du centre sociaux culturel de Tournon et des projets prévus sur la communauté d'agglomération.

→ ***Entretien professionnel annuel avec le personnel***

Monsieur le Maire fait part au conseil de la rencontre avec le personnel pour l'évaluation annuelle.

→ ***Réseau assainissement Chaumettes***

Le tracé du réseau est en cours de réalisation par l'entreprise ESPEIL ;

→ ***Recensement de la population***

Le recensement s'est terminé le 19 février. La population s'élève à 899 habitants.